

2025 163



CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 10/06/2025 - Incomplet depuis le 17/06/2025	N° DP 16359 25 00015
Par : Monsieur Didier GRENET Demeurant à : 44 Route de Pruneau 16130 Salles-d'Angles Pour : Installation de 1 panneaux photovoltaïque en intégration simplifié, en vue de l'autoconsommation de l'électricité produite et de la revente de surplus. Sur un terrain sis à : 44 Route de Pruneau 16130 Salles-d'Angles Cadastré : H604	Destinations : Habitation

Monsieur,

Vous avez déposé le 10 juin 2025 sur le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) une demande de DECLARATION PREALABLE.

Par lettre du 17 juin 2025, transmise ce même jour sur le GNAU, **il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour (unité foncière complète à déclarer).**

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de déclarer votre dossier sans suite.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

SALLES-D ANGLES, le 19/09/2025

Le Maire,

Marcel GERON

